

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 janvier 2024
Date d'Affichage
06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE, Mme Floriane VISART DE BOCARMÉ qui donne pouvoir à M. Raymond GIRARD.

Mme Laëtitia DUBOSCQ remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/01 : TRAVAUX A LA MAISON DES ASSOCIATIONS EN 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire donne la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux sur les bâtiments communaux.

En effet, divers travaux sont à effectuer à l'intérieur de la maison des associations. Des devis ont été demandés. Les travaux sont estimés à 10 784.78 € HT.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux à la maison des associations sur 2024
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - o Subvention DETR escomptée
 - o Fonds disponibles au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Laëtitia DUBOSCQ	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 